



UNION DÉPARTEMENTALE
des D.D.E.N.
des Alpes-Maritimes

Assemblée générale 2026
27 mars 2026
Cagnes-sur-Mer

A.G. 2026 – Rapport du vérificateur des comptes 27.03.2026

RAPPORT
DU VÉRIFICATEUR DES COMPTES
DE L'U.D. - D.D.E.N. 06
- EXERCICE 2025 -

Chères Amies, Chers Amis,

- En exécution de la mission qui m'a été confiée par le président et le conseil d'administration de l'association départementale en date du 19 mars 2026, je vous présente mes conclusions relatives aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'annexés à ce rapport annuel.
- Les comptes de résultat qui m'ont été présentés font apparaître les chiffres suivants :
 - **TOTAL RECETTES : 24 332,63 €**
 - **TOTAL DÉPENSES : 25 781,38 €**
 - **RÉSULTAT (déficit) : - 1 448,75 €**

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

- À la demande du président, j'ai procédé à un contrôle des comptes annuels présentés par le trésorier départemental.
- Les pièces comptables, les comptes bancaires, les pièces justificatives m'ont été présentés. Les rapprochements de comptes avec les relevés bancaires ont été effectués. J'ai pu vérifier tous les justificatifs que j'ai demandés.
- J'ai également réalisé un audit. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Notamment, je me suis intéressée aux variations de quelques postes entre 2024 et 2025.
- Je n'ai pas d'observation majeure à formuler sur la véracité des comptes qui m'ont été présentés.

A.G. 2026 – Rapport du vérificateur des comptes 27.03.2026

- Au vu de mes analyses, je puis certifier que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé, comme celle de la situation financière de l'association à la fin de cet exercice 2025.

II - VÉRIFICATION ET REMARQUES SPÉCIFIQUES

- Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance des comptes annuels.

Fait à La Trinité,
le 26 mars 2026

Le vérificateur des comptes,
Marie-Thérèse Rebat